

# ORGANISATION INDUSTRIELLE I

## ECO 3539

**Professeur : Gamal Atallah**

**Automne 2020**

---

### PLAN DE COURS

<b>Horaire du cours :</b>	Lundi 14h30 – 15h50 Jeudi 16h00 – 17h20
<b>Format :</b>	En ligne (Vidéos préenregistrées)
<b>Heures de bureau :</b>	Mardi 13h00 – 14h00 (Microsoft Teams)
<b>Courrier électronique :</b>	gatallah@uottawa.ca

### DESCRIPTION OFFICIELLE DU COURS

---

Ce cours constitue une introduction à l'étude du comportement stratégique des entreprises dans les marchés en concurrence imparfaite. Les sujets à l'étude incluent les mesures de concentration et de pouvoir de marché, la définition d'un marché, les fusions, l'entrée/sortie des firmes et la dissuasion de l'entrée, l'économie des réseaux, la théorie de l'oligopole, la collusion, la différenciation des produits, la publicité, la concurrence spatiale, les coûts de transaction et le choix de faire ou faire-faire, le changement technologique et les droits de propriété intellectuelle, l'intégration verticale et les restrictions verticales, et la réglementation.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

---

Dans le champ de l'organisation industrielle, on se concentre sur l'étude des marchés à concurrence imparfaite, où les firmes ne prennent pas les prix comme donnés. Nous étudierons le comportement des entreprises en situation oligopolistique. Nous analyserons, entre-autres, les mesures de concentration, les théories de l'oligopole, la collusion, la différenciation des produits, la publicité, l'innovation, les relations verticales, la dissuasion de l'entrée et la réglementation.

## **MATÉRIEL À ACHETER**

---

Aucun

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

---

Intra I	30%	8 octobre
Intra II	30%	16 novembre
Examen final	40%	

Les exercices en fins de chapitres sont essentiels pour une bonne performance dans ce cours.

Le cours est doté d'un site Campus Virtuel <https://saea.uottawa.ca/site/fr/cv-page-d-accueil> qui sera utilisé pour communiquer des informations diverses concernant le cours.

## **PROGRAMME DE COURS**

---

Introduction

La firme et ses coûts

La structure du marché

Pratiques de monopole

Théorie des jeux

Théorie de l'oligopole

La collusion

Différenciation des produits

La publicité

Changement technologique

Relations verticales

La réglementation

L'entrée

## **ORGANISATION DU COURS**

---

Le cours est donné en ligne via des vidéos préenregistrées.

La vidéo de chaque classe sera disponible dans Brightspace le jour de la classe, et restera disponible jusqu'à la fin du trimestre. Vous pouvez choisir le moment de visionner une vidéo, une fois qu'elle est disponible.

Il est obligatoire de visionner toutes les vidéos avant l'examen pertinent pour ces vidéos.

## **POLITIQUE CONCERNANT LES EXAMENS DIFFÉRÉS**

---

Le règlement universitaire prévoit que l'absence à un examen pour cause de maladie doit être justifiée au professeur par la présentation d'un certificat médical, sinon la personne sera pénalisée. La Faculté se réserve le droit d'accepter ou de refuser la raison avancée s'il ne s'agit pas d'une raison médicale. Les raisons telles que les voyages, le travail et les erreurs commises dans la lecture de l'horaire des examens ne sont habituellement pas acceptées.

Les étudiantEs excuséEs d'un examen doivent écrire un examen différé.

L'étudiantE doit compléter le formulaire de demande DFR pour tout examen, y compris les examens de mi-session. Le formulaire se trouve en ligne : [Les formulaires de premier cycle de la Faculté des sciences sociales](#). Une fois le formulaire complété et les pièces jointes ajoutés (ex : certificat médical), il sera envoyé automatiquement à l'unité qui offre le cours. La demande doit être envoyée dans les cinq jours ouvrables après la date de l'examen et doit satisfaire à toutes les conditions du Règlement scolaire I-9.5 ([Règlement académique I-9 – Évaluation des apprentissages](#)).

L'examen final différé (avec certificat médical) aura lieu le 16 janvier 2021.

# **PREVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE**

---

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyberagressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiels, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte. Pour tout renseignement, [visitez le site « Violence sexuelle : soutien et prévention »](#).

## **DES RESSOURCES POUR VOUS :**

---

### **Centre de mentorat de la Faculté**

Le centre de mentorat de la Faculté des sciences sociales a comme objectif de prêter main-forte tant au point de vue scolaire que personnel aux étudiantes et étudiants de tous les programmes d'études de la Faculté, peu importe où ils en sont dans leurs programmes d'études.

Les raisons pour rencontrer un mentor sont diverses : échanger avec un étudiant qui en est à sa 3e ou 4e année d'études, avoir plus d'informations sur les programmes et services offerts à l'Université d'Ottawa, ou tout simplement améliorer ses méthodes d'étude (gestion du temps, prise de notes, préparation aux examens, etc.).

Le centre de mentorat est un lieu d'échanges sur les méthodes d'études et la vie à l'université. Et les mentors sont des étudiantes et étudiants d'expérience, formés pour répondre adéquatement à vos questions.

### **Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires**

Au **CARTU**, vous apprendrez à comprendre et corriger vos erreurs et à bien rédiger de façon autonome. En travaillant avec nos conseillers en rédaction, vous pourrez acquérir les compétences dont vous avez besoin pour maîtriser la langue écrite de votre choix, améliorer votre réflexion critique, développer vos habiletés d'argumentation, connaître tout ce qu'il faut savoir sur la rédaction universitaire.

### **Service de counselling**

Le Service de counselling et de développement personnel peut vous rendre service de plusieurs façons. Nous offrons les types de counselling suivants :

- counselling personnel
- counselling de carrière
- counselling en méthodes d'étude

### **Bureau des droits de la personne**

#### **Mandat:**

Assurer le leadership dans la création, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des procédures et des pratiques en matière de diversité, d'inclusion, d'équité, d'accessibilité et de prévention du harcèlement et de la discrimination.

## Coordonnées :

1, rue Stewart (rez-de-chaussée, pièce 121) - Tél. : 613-562-5222 / Courriel : [respect@uOttawa.ca](mailto:respect@uOttawa.ca)

## Accommodements scolaires

L'Université d'Ottawa a toujours tenté de répondre aux besoins des personnes ayant des troubles d'apprentissages ou toute autre limitation fonctionnelle permanente ou temporaire : surdité, handicap visuel, problèmes de santé physique prolongée, problème de santé mentale. Le Service d'accès et la communauté universitaire travaillent en collaboration pour vous offrir l'occasion de développer et de maintenir votre autonomie ainsi que de réaliser votre plein potentiel tout au long de vos études universitaires. Un grand choix de services et de ressources vous sont offerts avec expertise, professionnalisme et confidentialité.

Si votre participation à la vie universitaire est compromise et que des mesures adaptées s'imposent (adaptation physique, mesures adaptées pour les examens, stratégies d'apprentissage, etc.), vous devez alors faire connaître votre situation au service d'accès le plus tôt possible :

- en personne à notre bureau
- en ligne à <http://sass.uottawa.ca/fr/access/registration>
- par téléphone au 613-562-5976

## **Dates limites pour les demandes de mesures adaptées pour les examens :**

- **Examens de mi-session, tests, examens différés** : 7 jours ouvrables avant la date de l'examen, du test ou de toute autre évaluation écrite (excluant le jour de l'examen).
  - Examens finaux : 15 novembre.

## Centre de développement de carrière

Le centre de développement de carrière vous offre une variété de services et de ressources en développement de carrière qui vous permettent de reconnaître et de mettre en valeur les compétences dont vous aurez besoin pour votre transition sur le marché du travail.

## Activités sur le campus

Consultez la liste des activités sur le campus pour les étudiants qui ont comme objectifs de répondre à une foule de besoins variés.

---

## uoSatisfACTION

### FAITES BOUGER LES CHOSES!

Avez-vous des [commentaires sur votre expérience universitaire ou des suggestions pour l'améliorer?](#)

**Dites-le-nous!**

---

# ATTENTION A LA FRAUDE SCOLAIRE !

---

La fraude scolaire est un acte commis par une étudiante ou un étudiant et qui peut fausser l'évaluation scolaire (c'est-à-dire les travaux, tests, examens, etc.). Elle n'est pas tolérée par l'Université. Toute personne trouvée coupable de fraude est passible de sanctions sévères.

Voici quelques exemples de fraude scolaire :

- Plagier ou tricher de quelque façon que ce soit;
- Présenter des données de recherche qui ont été falsifiées;
- Remettre un travail dont vous n'êtes pas, en tout ou en partie, l'auteur;
- Présenter, sans autorisation écrite des professeurs concernés, le même travail dans plus d'un cours.

Ces dernières années, le perfectionnement d'Internet a fortement facilité la découverte des cas de plagiat. Les outils mis à la disposition de vos professeurs et professeures permettent, à l'aide de quelques mots seulement, de retracer sur le Web l'origine exacte d'un texte.

Pour plus d'information sur la fraude et les moyens de l'éviter, vous pouvez consulter la page web de la faculté offrant des conseils pour vos études et le [Guide de rédaction des travaux universitaires](#).

Vous pouvez également [consulter la page web du Cabinet de la provost et vice-rectrice aux affaires académiques sur l'intégrité dans les études](#).

Vous pouvez également vous référer au [guide de l'étudiant sur l'intégrité dans les études](#).

La personne qui a commis ou tenté de commettre une fraude scolaire ou qui en a été complice sera pénalisée. Voici quelques exemples de sanctions pouvant être imposées :

- recevoir la note « F » pour le travail ou le cours en cause;
- l'ajout d'une exigence supplémentaire (de 3 à 30 crédits) au programme d'études ;
- la suspension ou l'expulsion de la Faculté.

Vous pouvez vous référer au [règlement académique I-14 – Fraude scolaire](#).